



COMMISSION DISTRICT D'ARBITRAGE DISTRICT ALSACE

P-V N° 04 bureau du 30 septembre 2021
En visioconférence

Présidence : **Philippe DURR**

Présents: **Camille BIDAU – Gérald KIEFFER - Joseph SCHMIDT – Yannick SCHMITT - François WEISS – Christian WILLER - Jean WISSON**

Invités : **Stéphane VILLEMIN** Président CRA LGEF
Pascal FRITZ Vice-président CRA LGEF

Excusés : **Mathieu LOMBARD** CTRA - **Murat YURTSEVER**

Le Président en ouvrant la séance remercie **Stéphane VILLEMIN** et **Pascal FRITZ** pour leurs présences.

1) Communications

- Courriel de M. Florian BURGERT du 20.09.2021. Nous avis pris connaissance de ce mail et nous avons pris note.

2) Correspondances

2.1) Arbitres

- **ELIGUZEL Said** : Suite à votre mail du 22.09.2021, nous vous classons AD2 à partir du 01.10.2021
- **OSTER Martial** : Suite à votre mail du 21.09.2021, Le président vous a répondu
- **BULBUL Umit** : Suite à votre mail du 19.09.2021. La commission vous classe D2
- **DBOUCHMOUKHA Dawoud** : Mail du 13.09.2021 Avis favorable pour votre réintégration si fiche de renseignement remplie avant le 01.10.2021.
- **POUILLET Hedy** Avis favorable pour votre réintégration club de Sarre Union US

2.2) Clubs

- **KRAUTERGERSHEIM FC** Mail du 20.09.2021 Pris note
- **KINTZHEIM RC** ; Mail du 20.09.2021 Pris note
- **HERRLISHEIM FC** : Mail du 20.09.2021 de **PICHOT Cheryl** le secrétaire a répondu
- **WASSELONNE AS** : Mail du 20.09.2021. Pris note Remboursement sera effectué par l'intéressé.
- **FEGERSHEIM CS** ; Mail du 27.09.2021 Pris note. Remboursement sera effectué par l'intéressé.

2.3) Certificats médicaux

- **WIESEN Patrick** : Courrier du 10.08.2021. indisponible jusqu'au 31.12.2021
- **ZILLIOX Patrice** : Courrier du 20.08.2021, indisponible jusqu'au 31.10.2021
- **GUOUR Rihab** : Courriel du 28.09.2021, indisponible jusqu'au 31.12.2021
- **KEIGLER Thierry** Courriel du 28.09.2021 indisponible pendant 3 semaines
- **LACOSTE Olivier** Courriel du 17.08.2021 indisponible jusqu'au 19.09.2021

2.4) Changements d'adresse

- La commission prend acte des 66 changements d'adresse des arbitres au 30.09.2021

2.5) Année sabbatique

BACHIR Ségolène (AGIR Florival)
REEB Sébastien (Gumbrechtshoffen US)

HIMBER Sabrina (Ittenheim US)
UNAL Can (AS Neudorf Strg)

La CDA rappelle que vous êtes soumis à l'obligation de nous annoncer votre retour **avant le 31 mai 2022** par courriel au secrétaire. L'arbitre sera affecté à la catégorie du moment du départ, si la date limite d'annonce du retour à l'arbitrage n'est pas respectée, affectation à la catégorie directement inférieure.

3) Situation des effectifs

3.1) Situation au 30/09/2021

599 arbitres de désignable dont 495 seniors et 104 jeunes
48 dossiers incomplets dont 35 seniors et 13 jeunes
86 arbitres sans aucun dossier seront rayés le 30/09/2021 Un communiqué sera publié et tous les clubs auront une notification

4) **Désignations** : (SCHMIDT Joseph)

Le responsable nous informe que l'informatique, au niveau FFF, nous a créé de gros soucis en ce début de saison. Nos arbitres avaient du mal à voir leurs désignations et beaucoup de coups de fils de nos désignateurs ont été nécessaires pour y remédier.

Le défaut a été corrigé à ce jour.

Il subsiste encore un défaut de paramétrage des A.A. dont l'origine n'est pas clairement définie mais notre informaticien, M. **KOPF Yannick** a pris l'affaire en main.

Un grand remerciement à nos désignateurs répartis en territoire et qui gèrent désormais toutes les divisions de la D1 à la D7 en passant par la R3 (assistants) ainsi que la gestion des matchs de jeunes. Justement, ces matchs de jeunes, qui sont reportés ou modifiés bien souvent tardivement, engendrent une surcharge de travail considérable !

La date pour le rattrapage des tests physiques a été fixée au 1 novembre en matinée.

Les lieux et l'horaire seront communiqués ultérieurement.

5) **Formations** :

1) Formation pratique D1 et D2

- Les arbitres n'ayant pas réussi le test physique ne peuvent pas arbitrer temporairement dans leur catégorie
- Arbitre excusé D1 momentanément D2 - Arbitre excusé D2 momentanément D3
- Arbitre non excusé D1 momentanément D3 - Arbitre non excusé D2 momentanément D4

2) Formation FIA

- 17 candidats à Strasbourg session du 17/09/2021 au 01/10/2021
- 9 candidats à Illzach session du 17/09/2021 au 01/10/2021

6) **OBSERVATIONS** : (WEISS François)

Les observations suivent leur cours. Je remercie **Patricia BISCHOFF** et **Gérard GEILLER** pour leur total investissement dans ce domaine.

Evocation des problèmes rencontrés avec le nouveau logiciel de la FFF concernant la rédaction et la validation des rapports des Observateurs.

Prochaine étape des observations de quelques arbitres qui devront être vus dans les prochaines semaines

7) **C.T. A. D.** (WISSON Jean)

Le responsable

- Informe le bureau de la présentation faite par **Yannick SCHMITT** aux CTAD des grandes lignes du statut afin de leur permettre d'orienter les clubs dans la compréhension de leurs obligations, étant entendu que seule la CDSA est compétente pour trancher en la matière et reste l'unique interlocuteur officiel
- fait part du regret d'un certain nombre de CTAD du manque de connaissance de ce rôle dans certains territoires, alors que dans d'autres ils sont déjà très intégrés et (re)connus par les clubs comme interlocuteurs en matière d'arbitrage
- informe le bureau de l'intégration des CTAD dans la Commission Départementale de Promotion de l'Arbitrage, ce qui devrait permettre d'assurer une mission de réactivation des référents en arbitrage dans chaque club - la prochaine réunion de la CDPA sera l'occasion de déterminer les modes d'intervention des uns et des autres
- propose que la CDA puisse organiser des formations à destination des arbitres auxiliaires pendant la trêve - la demande des clubs est réelle - il conviendra néanmoins au préalable de vérifier auprès du district si la mention "arbitre auxiliaire" peut être ajoutée en cours de saison
- fait part du regret que les CTAD n'aient pas été systématiquement invités aux visios de rentrée destinée aux arbitres de district hors D1 et D2
- suggère que la CDA puisse tenir un calendrier partagé des réunions / formations afin que l'ensemble de ses membres puisse en être informé
- concernant la question du renouvellement des licences des arbitres, suggère que dorénavant les actions de relance soient faites par les désignateurs auprès des arbitres et par les CTAD auprès des clubs

8) **DISCIPLINE**

► **Michel COLLINO** (Blotzheim AS)

Motif : Comportement envers un collègue

Décision : Notification de la décision à l'arbitre et à son club d'appartenance.

► **Hervé DORN** (Burnhaupt le Bas AS)

Motif : Consignes COVID

Décision : Suite à son audition, les consignes lui ont été données. et le bureau passe à l'ordre du jour

► **Patrick WIESEN** (Hatten AS)

Motif : Comportement incompatible avec la fonction d'arbitre

Décision : Notification de la décision à l'arbitre et à son club d'appartenance.

Informations PV :

Les décisions de la **Commission District d'Arbitrage** sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du district dans un délai de sept (7) jours, selon les dispositions et les conditions de forme prévues aux articles 190 des Règlements Généraux de la FFF et 69 des Règlements du district.

Le Président de la C.D.A. Alsace
Philippe DURR

Le Secrétaire
Christian WILLER